Représentants du personnel

SOCIAL - RH

OPTIMISEZ LE DIALOGUE SOCIAL !

Entreprises de plus de 11 salariés

Avoir des représentants du personnel est bénéfique pour votre entreprise !

1. Gagner en **sécurité** : adhérez à l'obligation « représentants du personnel »
2. **Oser** les mots pour libérer les maux
3. **Diriger** avec sérénité : 10 demandes, 1 seul interlocuteur
4. **Limiter** les risques sociaux

Si vous êtes dans une de ces situations...

- Mon effectif augmente : suis-je concerné par la **mise en place** de délégués du personnel ?
- Mes dernières élections ont eu lieu il y a 3 ans. **Que dois-je faire ?**
- Puis-je me **dispenser d'élections** de représentants du personnel ?

Nous avons des solutions à vous proposer !

Favoriser le dialogue : saisissez l'opportunité !

Les atouts de notre proposition

AVANTAGES

1. Connaissance **approfondie** de votre entreprise et de votre environnement social
2. Accompagnement personnalisé **de A à Z**
3. Maîtrise de la **complexité juridique**
4. Modalités de co-production ajustées

NOTRE OFFRE DE SERVICES

Elaboration du **planning** sur 3 ans

Préparation du **projet** de protocole électoral

Assistance du déroulement des élections

Rédaction des procès-verbaux destinés à l'administration

Prix sans surprise

Votre Expert-Comptable vous conseille en toute indépendance

ACE
Experts-Comptables

contact@acecompta.com
www.acecompta.com
03 89 44 68 87 – 06 07 03 50 95

Adhérent synerga GROUPEMENT D'EXPERTS-COMPTABLES INDÉPENDANTS

Membre msi Global Alliance Member of Independent Legal & Accounting Firms

6 rue de l'Aérodrome
68170 Rixheim

1 Place de la porte blanche
67000 Strasbourg

Lundi - Jeudi : 8h00-12h00 14h00-18h00
Vendredi : 8h00-12h00 14h00-17h00

Nouveaux locaux : 6 rue de l'aérodrome à RIXHEIM ▪ 2eme étage